



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 17 novembre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarcieu - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 8.1, 8.2, 9.1, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h00.

Etaient présents : Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.2.2), Nicolas BODIN, Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 9.1), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX (à partir du rapport 1.1.1), Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 1.2.1), Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 1.1.2), Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 5.1), Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN, Zahira YASSIR-COUVAL Boussières : Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.1), Raymond REYLE (jusqu'au rapport 3.3) Champagne : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Châtillon-le-Duc : Thomas JAVAUX, Catherine BOTTERON Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI Grandfontaine : François LOPEZ La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Mamirolle : Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.1), Robert POURCELOT Marchaux : Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (jusqu'au rapport 1.1.2) Noironte : Bernard MADOUX (à partir du rapport 1.1.1) Novillars : Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1) Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au rapport 5.1) Pugey : Marie-Noëlle LATHUILLIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) Rancenay : Michel LETHIER (à partir du rapport 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Torpes : Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN à partir du rapport 1.1.1)

Etaient absents : Arguel : André AVIS Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Yves-Michel DAHOU, Fanny GIRDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Marie GIRERD, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Sylvie WANLIN Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC Chaleze : Christophe CURTY Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Franois : Françoise GILLET Gennevans : Maryse MILLET Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD Le Gratteris : Cédric LINDECKER Marchaux : Bernard BECOULET Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Claude OYTANA Pirey : Jacques COJNET Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Saône : Maryse BILLOT Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : François LOPEZ

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD (à partir du rapport 1.1.1), Y.M. DAHOU (à partir du rapport 1.1.1), E. DUMONT (à partir du rapport 2.1), F. GIRDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 6.1), J.M. GIRERD (à partir du rapport 1.1.1), J.P. GOVIGNAUX (jusqu'au 1.1.1), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.2.2), S. JEANNIN, J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.3), C. MICHEL, D. POISSENOT, F. PRESSE, E. SASSARD (à partir du rapport 1.1.1), J. SCHIRRER, M.N. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), C. THIEBAUT, S. WANLIN, J.M. MAY, C. OYTANA (à partir du rapport 1.1.1), J. MENIGOZ, B. ASTRIC, C. CURTY (à partir du rapport 1.1.1), R. REYLE (à partir du rapport 3.4), P. GUILLAUME, F. GILLET, M. MILLET, B. BECOULET, D. ROLET (à partir du rapport 1.1.3), P. BELUCHE, P. RACINE

Mandataires : J.S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), F. FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), B. FALCINELLA (à partir du rapport 2.1), B. RONZI, F. MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 6.1), J. ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), A. BLESSEMAILLE (jusqu'au 1.1.1), C. DEVESA (à partir du rapport 1.2.2), N. WEINMAN, J. PANIER (à partir du rapport 1.1.3), J.C. ROY, J. DEMONET, N. GUILLEMET, P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), D. GENDRAUD, M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Z. YASSIR-COUVAL, L. HAKKAR, F. LOPEZ, C. BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), M.O. CRABBÉ-DIAWARA, R. DEMESMAY, S. COURBET (à partir du rapport 1.1.1), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.4), C. BOTTERON, C. PREIONI, P. CONTOZ, B. VIONNET, J.P. MARTIN (à partir du rapport 1.1.3), B. BOURDAIS, J.P. TAILLARD

Délibération n°2011/001547

Rapport n°5.1 - Fonds « Manifestations culturelles et sportives » - Subventions 2011 - Régularisations

Fonds « Manifestations culturelles et sportives » - Subventions 2011 - Régularisations

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président
Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 « Manifestations culturelles et sportives »	Montant prévu BP 2011 : 96 000 € Montant de l'opération : 11 800 €

Résumé :

Le Conseil de Communauté du 31 mars 2011 a attribué une subvention de 10 000 € à l'association Interférences pour l'organisation du Festival « Herbe en Zik ». Cette manifestation n'ayant pas eu lieu, il s'agit d'annuler cette subvention.

Lors de ce même Conseil, le Quatuor Arkéol a obtenu l'accord pour une subvention de 1 800 €, concernant l'organisation d'un concert. Cette manifestation a eu lieu, mais sous une autre forme. Il s'agit également d'annuler cette subvention.

Enfin, le Conseil de Communauté du 30 juin 2011 a attribué une subvention de 600 € au Comité de Quartier des Prés-de-Vaux pour l'organisation du « Besathlon ». Le Comité de Quartier ayant été remplacé par l'Union Sportive des Prés-de-Vaux, il convient de modifier l'attributaire de la subvention.

I. Annulation de subventions

A/ Festival Herbe en Zik

Le Conseil de Communauté du 31 mars 2011 a donné un accord de principe pour une subvention à l'association Interférences organisatrice du festival Herbe en Zik, pour un montant de 10 000 €. Cette manifestation n'ayant pas eu lieu, et l'association Interférences étant actuellement en redressement judiciaire, il est nécessaire d'annuler cette subvention.

B/ Quatuor Arkéol

Lors de ce même Conseil, le Quatuor Arkéol a obtenu l'accord pour une subvention d'un montant de 1 800 €, concernant l'organisation d'un concert. Cette manifestation a eu lieu, en lien avec un autre ensemble musical, dans le cadre de la semaine musicale. 3 concerts se sont déroulés fin août dans 3 communes du Grand Besançon. Le Quatuor Arkéol s'est produit à Avanne, le Quatuor s'est produit à Deluz et les 2 ensembles se sont réunis à Vaire-le-Petit.

Les 2 ensembles n'étant pas constitués en association et n'ayant donc pas d'entité juridique, il n'a pas été possible de payer les artistes sous forme de subvention, conformément à la réglementation. Cependant, la manifestation ayant eu lieu conformément à la programmation et le Conseil ayant voté une subvention, une rémunération, sous forme de cachet, leur a été versée, sur une autre ligne budgétaire (Réseau écoles de musique).

Il s'agit donc d'annuler la subvention initiale de 1 800 €.

II. « Besathlon » : changement d'organisateur

Par délibération du 30 juin 2011, le Conseil de Communauté a décidé d'attribuer une subvention de 600 € au Comité de Quartier des Prés-de-Vaux pour l'organisation du « Besathlon ». Or, à la tête de cette organisation, le Comité de Quartier des Prés-de-Vaux a été remplacé par l'Union Sportive des Prés-de-Vaux. Il est donc proposé de modifier l'attributaire de la subvention accordée par le Grand Besançon.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'annulation de la subvention accordée par délibération du Conseil de Communauté du 31 mars 2011 à :
 - Interférences, d'un montant de 10 000 €,
 - Quatuor Arkéol, d'un montant de 1 800 €,
- l'attribution d'une subvention d'un montant de 600 € à l'Union Sportive des Prés-de-Vaux pour l'organisation du Besathlon, en lieu et place de la subvention de 600 € attribuée au Comité de Quartier des Prés-de-Vaux le 30 juin 2011.

Sincèrement

Pour extrait conforme,

J. Rouneret
Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 25 NOV. 2011